



Feux de forêts, intempéries, notre maison brûle : Bercy n'éteindra pas l'incendie avec des larmes de crocodile !



Austérité + hypocrisie = volontaires refusés

Chroniques du grand embrasement

Après les incendies sur le territoire national, voici les intempéries. **Pour faire face aux besoins de protection du territoire et des populations, les personnels sapeurs-pompiers sont extrêmement mobilisés.** Ils le sont de plus en plus en divers domaines : depuis le secours aux personnes jusqu'aux catastrophes naturelles.

Pour le secours aux personnes (relevage, malaise...), cela tient notamment de leur caractère de « dernier rempart ».

C'est-à-dire leur action en aval d'un système de santé victime de l'austérité et de la gestion ultra-libérale instaurée depuis 2 décennies¹. Ce malgré avoir été eux-mêmes durement éprouvés (-30% de casernes en 25 ans : 9000 en 1997 → 6154 en 2020).

Pour les catastrophes naturelles, c'est la visibilisation du changement climatique résultant d'une mondialisation productiviste et ultra-libérale. En matière d'incendie, un seuil est franchi. Ces dernières années, le total d'hectares brûlés annuellement se quantifiait en dizaines de milliers d'hectares. L'année 2022 amplifie le phénomène, tendant à se rapprocher du triste « record » de 1976.



Il y a urgence à agir institutionnellement au niveau national.

Le système de santé public s'effondre. Les personnels de santé ne se retrouvent plus dans leur vocation. Le *Ségur de la santé* est un accord de compétitivité, troquant quelques euros sur la fiche de paye contre la caution aux mesures organisationnelles de démolition. Comme en Douanes et ailleurs, en signant, des syndicats *bien intentionnés* ont accompagné le démantèlement du service public.

Les événements environnementaux exceptionnels deviennent de plus en plus nombreux et intenses. À ce rythme, sans correction de trajectoire politico-économique, ils seront demain la norme. *Demain*, c'est-à-dire non pas en 2100, ou dans plusieurs décennies de façon graduelle, mais bel et bien dans quelques années. Dans nos présentes vies.



Face au péril, appel officiel aux volontaires... et entrave officieuse !

Face à l'urgence, un appel solennel aux pompiers volontaires est lancé par le Ministère de l'Intérieur. Côté pile, les employeurs, privés et publics sont incités à donner « *toutes facilités [...] sous réserve des nécessités du service* ». Dans un 2^d temps, le ministère de l'Economie et des Finances précise que les volontaires « *pourront bénéficier d'autorisations spéciales d'absence (ASA)* » (voir verso). Côté face, rien sur la réintégration des 5000 pompiers non vaccinés. Surtout, **du fait des sous-effectifs et pénuries, il y a beaucoup de refus** d'autorisations d'absence au sein de la Fonction publique d'Etat (FPE) ! Cette entrave envers des milliers de bonnes volontés oblige à faire appel à l'aide étrangère !

Dans la lignée de la gestion austéritaire de son ministère de tutelle Bercy, la Direction générale des Douanes et Droits indirects (D.G.D.D.I) ne montre pas l'exemple, auprès des volontaires. À l'image des douaniers réservistes, ici et là les douaniers pompiers volontaires sont invités à servir la Collectivité sur leur temps libre ou en déposant des congés ! HONTE AUX AUTORITÉS ! Dans bien des cas (Paris-Aéroports, etc), l'excuse est toute trouvée du fait de leur régime de travail en horaires longs ou atypiques : « *vous ne travaillez pas ces heures là, vous ne pouvez pas obtenir une autorisation d'absence* ». HALTE AUX REFUS EN DOUANES !!

SOLIDAIRES Douanes exprime tout son soutien aux personnels sapeurs-pompiers, professionnels, volontaires et militaires. Mais le dévouement individuel, exposé récemment à l'écran², ne peut pas tout. Le sacrifice a des limites, surtout quand d'autres se gavent. **Il faut de la reconnaissance avec des moyens durables, en matériels et personnels.** Ainsi qu'une volonté politique pour réorienter la société vers un modèle relocalisé plus humain, responsable et... viable. Une coordination peut exister au niveau international, en atteste le confinement décidé au printemps 2020 ! Sauf le chaos, il n'y a pas d'alternative.

Paris, le mercredi 17 août 2022



1 Depuis notamment les Plans *Hôpital 2007* (annoncé en 2003 par le ministre Jean-François Mattéi), *Hôpital 2012* (annoncé en 2007 par le ministre Xavier Bertrand), ainsi que la loi *Hopitaux, patients, santé et territoires* (HPST, dite « loi Bachelot » promulguée en 2009).

2 *Notre-Dame brûle*, 2022, Jean-Jacques Annaud.





Annexe n°1 : Courriels ministériels du 12/08/2022 d'appel aux volontaires

1 ^{er} courriel diffusé en milieu de journée (selon l'heure de Paris)	2 ^{ème} courriel diffusé en fin de journée (selon l'heure de Paris)
<p>Flash - Appel à mobilisation des sapeurs-pompiers volontaires 12 Août 2022 12:52</p> <p>Expéditeur : SG-Info</p> <p>À: [redacted]</p> <p>Cliquez ici pour voir l'email</p> <p>MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE Secréariat général</p> <p>Flash Vendredi 12 août 2022</p> <p>Appel à mobilisation des sapeurs-pompiers volontaires</p>  <p>Le Ministre de l'Intérieur a appelé les collectivités publiques et les entreprises à libérer de leurs fonctions les pompiers volontaires qu'elles emploient afin de renforcer les effectifs dans le cadre de la lutte contre les incendies exceptionnels de l'été.</p> <p>Ces circonstances justifient que toutes facilités soient données, sous réserve des nécessités du service, aux sapeurs-pompiers volontaires qui le souhaitent, pour contribuer à cette lutte.</p> <p>Aussi, si vous êtes sapeur-pompier volontaire et que vous souhaitez apporter votre soutien sur le terrain, vous devez contacter votre Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de rattachement afin qu'il valide votre proposition d'aide. Vous êtes par ailleurs invité à vous manifester dès à présent auprès de votre hiérarchie pour l'informer de votre démarche.</p> <p>Conception SG-Sircom</p>	<p>Appel à mobilisation des sapeurs-pompiers volontaires (précision) 12 Août 2022 19:20</p> <p>Expéditeur : SG-Info</p> <p>À: [redacted]</p> <p>Cliquez ici pour voir l'email</p> <p>MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE Secréariat général</p> <p>Flash Vendredi 12 août 2022</p> <p>Appel à mobilisation des sapeurs-pompiers volontaires Précision</p>  <p>Le Ministre de l'Intérieur a appelé les collectivités publiques et les entreprises à libérer de leurs fonctions les pompiers volontaires qu'elles emploient afin de renforcer les effectifs dans le cadre de la lutte contre les incendies exceptionnels de l'été.</p> <p>Ces circonstances justifient que toutes facilités soient données, sous réserve des nécessités du service, aux sapeurs-pompiers volontaires qui le souhaitent, pour contribuer à cette lutte.</p> <p>Aussi, si vous êtes sapeur-pompier volontaire et que vous souhaitez apporter votre soutien sur le terrain, vous devez contacter votre Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de rattachement afin qu'il valide votre proposition d'aide. Vous êtes par ailleurs invité à vous manifester dès à présent auprès de votre hiérarchie pour l'informer de votre démarche.</p> <p>Précision : les sapeurs-pompiers volontaires qui apporteront leur soutien sur le terrain pourront bénéficier d'autorisations spéciales d'absence (ASA).</p> <p>Conception SG-Sircom</p>

Annexe n°2 : Pour davantage d'information sur la situation dans les Services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) :



La lettre ouverte au Président de la République, réalisée par nos homologues de SUD SDIS³, en date du 20/07/2022 : <https://www.sudsdis.fr/actualites/c/0/i/66178036/securite-civile-malade>



Nous relayons ici 2 revendications fortes de nos homologues de SUD SDIS :

- **La reconnaissance du statut de travailleurs pour les sapeurs-pompiers volontaires sur certaines de leurs activités** dans le but d'améliorer la santé et la sécurité de ces personnels (qui aujourd'hui sont, somme toute, exploités car non soumis au règles sur le temps de travail !).
- **Une refonte profonde du système de sécurité civile** (si adéquat qu'aucun pays de l'UE ne le reproduit!).

³ Solidaires Unitaires Démocratiques dans les Services départementaux d'incendie et de secours (SUD SDIS) est membre de l'Union syndicale SOLIDAIRES.



Syndicat SOLIDAIRES Douanes

93 bis rue de Montreuil – boîte 56 – 75011 PARIS / contact@solidaires-douanes.org / + 33 (0)1 73 73 12 50

<http://solidaires-douanes.org/>



SolidairesDouanes



SolidR_DOUANES



solidaires_douanes